DEPUIS 120 ANS, UNE HISTOIRE DE GÉNÉROSITÉ. PLUS QUE JAMAIS, UNE HISTOIRE DE TRANSMISSION.

Chères donatrices, chers donateurs,
Chers amis du diocèse de Cahors,

En cette année 2026, le Denier fête ses 120 ans. Depuis plus d'un siècle, des générations de fidèles permettent à notre Église de vivre et d'accomplir sa mission. Aujourd'hui encore, dans le Lot, des prêtres et des salariés accompagnent nos communautés, célèbrent les sacrements, soutiennent les familles et accueillent celles et ceux qui cherchent un chemin de foi.

Pour que cette présence demeure, il faut aussi des moyens matériels. Le Denier contribue directement au traitement des prêtres, actifs et aînés, et à la rémunération des salariés diocésains. Il ne finance pas tout, mais il constitue une ressource essentielle et irremplaçable.

Je souhaite vous parler avec franchise. Au 30 septembre 2026, la collecte atteint 366 817 €, contre 408 407 € à la même date en 2025 : une baisse de 41 590 €, soit 10,2 %. Le nombre de donateurs est passé de 2 741 en 2022 à 1 980 aujourd'hui, toujours au 30 septembre. Ce recul nous préoccupe : notre Église ne peut pas reposer durablement sur un cercle de donateurs qui se réduit.

Nous avons notre part de responsabilité. Nous devons gérer avec rigueur, réduire les dépenses qui peuvent l'être, adapter notre patrimoine immobilier et chercher de nouvelles ressources. C'est la démarche que nous poursuivons. Je veux aussi vous en rendre compte, parce que chaque don nous est confié et mérite une utilisation attentive.

Mais aucune organisation, aucune économie ne peut remplacer le lien personnel qui unit les fidèles à leur Église. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de participer au Denier en 2026, je vous invite à le faire d'ici le 31 décembre, à la mesure de vos possibilités. Il n'existe ni cotisation obligatoire, ni montant imposé : 20 €, 50 €, 100 € ou davantage, chaque geste compte.

Vous pouvez donner en ligne, par chèque ou choisir un soutien régulier. Et si donner n'est pas possible pour vous cette année, vous pouvez encore nous aider en parlant du Denier autour de vous : transmettre le sens de ce geste est déjà une manière de prendre part à notre mission.

Ensemble, continuons à donner à notre Église les moyens de sa mission.

Avec ma gratitude et ma prière.

Philippe Pailhé
Économe diocésain





« Le Denier est bien plus qu'une contribution financière. C'est un signe concret de notre attachement à l'Église et de notre volonté de lui donner les moyens de sa mission. Merci à ceux qui donnent et à ceux qui transmettent aux plus jeunes la joie de participer. »

+ Mgr Laurent Camiade, évêque de Cahors

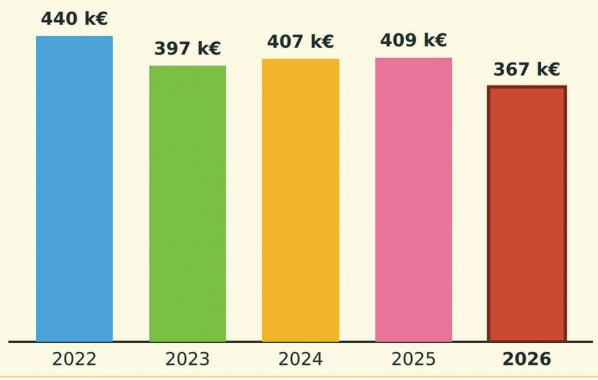
ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE CAHORS
134, rue Frédéric Suisse - 46000 Cahors // Tél. 05 65 35 25 84 // www.cahors.catholique.fr
DIOCÈSE de CAHORS

ZOOM DENIER 2026

COLLECTE AU 30 SEPTEMBRE

-10,2% sur un an

En milliers d'euros



DONATEURS AU 30 SEPTEMBRE

-27,8% depuis 2022

Nombre de donateurs



366 817 €
collectés au 30 septembre 2026

1 980
donateurs au 30 septembre 2026

185,26 €
don moyen en 2026



1906-2026 : le Denier fête ses 120 ans !

le Denier

Une histoire de liberté, de solidarité... et de transmission.

Pendant des siècles, les ressources de l'Église ont pris des formes très diverses. Après la Révolution française, le Concordat de 1801, complété par les dispositions de 1802, avait notamment organisé la rémunération des évêques et des prêtres par l'État.

Tout change avec la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905. À partir de 1906, les ministres du culte ne sont plus rémunérés par l'État. L'Église doit désormais compter sur la générosité des fidèles pour assurer leur subsistance.

C'est ainsi que naît le « Denier du clergé ». Une petite révolution ! Les prêtres, habitués à solliciter des dons pour les pauvres et les œuvres de charité, doivent désormais demander aux fidèles de contribuer aussi à leur propre vie matérielle.

Au fil du temps, le « Denier du clergé » devient le « Denier du culte », puis le « Denier de l'Église », pour mieux traduire la diversité des personnes qui participent à sa mission : prêtres, séminaristes et salariés laïcs.

120 ans plus tard, le principe n'a pas changé : chacun donne librement, selon ses moyens. Le Denier n'est ni un impôt, ni une cotisation obligatoire. C'est un geste de confiance et d'attachement à son Église.

Mais cette belle chaîne de solidarité a besoin de nouveaux maillons. Dans notre diocèse, nous comptions 2 741 donateurs au 30 septembre 2022, contre 1 980 aujourd'hui.

Et si le plus beau cadeau que nous pouvions faire au Denier pour ses 120 ans était de transmettre ce geste à une nouvelle génération ?

L'église ne vit que de dons. **Donnez sur cahors.catholique.fr/denier**